

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	N/C	N/C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	N/C	N/C		
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		N'a pas de senneur.
		Fiches de pêche à bord ²		N/C	N/C	N/C	N/C		Aucune information fournie.
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17/02/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Les filets maillants utilisés au Pakistan font souvent plus de 2,km de long et atteignent 25km. Certains navires opèrent dans le sud de l'océan Indien (indiqué dans IOTC-2012-WPEB08- 13).	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de senneur ni de palangrier.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Dix navires ajoutés au Registre des navires autorisés en mars 2011. Certaines informations obligatoires manquantes : port d'opération.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant hors de sa ZEE.		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/C	N/C	Aucune information fournie.		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	P/C	P/C	P/C	P/C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de senneur ni de palangrier.		
5. Statistiques obligatoires										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	C	P/C	Captures des pêcheries artisanales et industrielles combinées.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	C	P/C			
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de palangrier.	
			Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A		
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de palangrier.	
			Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A		
Fréquences de tailles										
5.3.	• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	C	P/C	Captures des pêcheries artisanales et industrielles combinées.			
	• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	C	P/C	Données de tailles pas selon la grille CTOI.			
	• LL	Provisoires	30/06	NA	N/A	NA	N/A	N'a pas de palangrier.		
		Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A			
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire, senneur ou		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	palangrier.	
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	N/C	N/C	C	P/C	Captures pas par espèces.	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C	Le requin-renard à gros yeux est l'espèce la plus commune dans les captures accessoires (indiqué dans IOTC-2012-WPEB08-13)	
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de palangrier.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de senneur.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de palangrier.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	C	P/C	C	P/C	Aucune indication sur le niveau de couverture fournie.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les navires $< 24m$.	
9.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	C	C	C	C	Les échantillonnages de terrain ont commencé.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/10	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	N/C	N/C		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

Commentaires sur le niveau d'application par le Pakistan des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par le Pakistan des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Pakistan par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

<p>Le CdA RECONNAÎT le travail important que le Pakistan a entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par CdA08 en 2011, ainsi que les difficultés que le Pakistan continue de rencontrer pour pleinement mettre en œuvre un certain nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris :</p>
<ul style="list-style-type: none">• Rapport de mise ne œuvre (article X de l'Accord CTOI) et Questionnaire d'application de la CTOI: Notant que le Pakistan a fourni ces deux rapports très en retard, le CdA EXHORTE le Pakistan à faire un effort particulier pour respecter la date limite de soumission dans l'avenir.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 01/02 (standards de gestion): Notant que le Pakistan n'a pas fourni d'informations sur les standards de gestion selon les exigences de la résolution, le CdA EXHORTE le Pakistan à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation pour l'année suivante.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 09/05 (grands filets dérivants): Tout en notant que le Pakistan a élaboré un projet de règlement appliquant cette mesure et a informé les pêcheurs, le CdA EXHORTE le Pakistan à poursuivre ses efforts et à fournir une copie de la réglementation lorsqu'elle sera disponible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration): Notant les progrès que le Pakistan a accomplis au cours de la dernière années matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que le Pakistan n'est pas entièrement conforme aux obligations de déclaration des données de la CTOI, notamment les prises et effort et les fréquences de tailles n'ont pas été déclarées, ou seulement partiellement (pêche côtière et pêche aux filets maillants dérivants). Le CdA EXHORTE le Pakistan à poursuivre les améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/12 (requins-renards): Notant que le Pakistan a élaboré un règlement sur les requins-renards, le CdA EXHORTE le Pakistan à poursuivre ses efforts et à fournir une copie du règlement.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateurs): Notant les difficultés rencontrées par le Pakistan dans la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs comme requis par la présente résolution, en grande partie du fait de l'absence d'observateurs correctement formés, le CdA a pris note de la demande du Pakistan d'une assistance de la CTOI pour mettre en œuvre le programme régional d'observateurs selon les normes de la CTOI. Le CdA EXHORTE le Pakistan à poursuivre les améliorations dans la période intersessions, en sollicitant l'assistance d'autres CPC et du Secrétariat.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue du Pakistan.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Pakistan des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 du Pakistan, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni son rapport de mise en œuvre , comme prévu par l'article X l'Accord CTOI.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le questionnaire d'application complété, comme exigé par la rés. 10/09.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas communiqué les données de prises et effort comme requis par la rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas transposé le moratoire sur les requins-renards (rés. 12/09) dans sa législation nationale.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas transposé l'interdiction des grands filets dérivants (Rés. 12/12) dans sa législation nationale.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni sa capacité de référence pour les thons tropicaux et/ou pour le germon & l'espadon, comme exigé par la rés. 12/11.